

# H.A.C. Pharma

Caen, le 9 septembre 2019

Objet : SKELID 200 mg comprimés

Madame, Monsieur,

Je vous informe de l'arrêt de commercialisation en France à compter du 30 Novembre 2019, de :

**SKELID 200 mg comprimé,**  
(Tiludronate disodique)

Cette spécialité est indiquée chez l'adulte dans le traitement de la maladie de Paget.

La date du 30 novembre prochain correspond à la date de péremption du dernier lot actuellement sur le marché français.

Cette décision d'arrêt de commercialisation de la spécialité est la conséquence de plusieurs facteurs, dont :

1 / La difficulté à trouver un nouveau site de production de l'API (*Sanofi ayant arrêté de produire cette substance active*).

2°/ La difficulté à trouver un nouveau site de production du produit fini au vu des faibles volumes de production, dus à la présence sur le marché français de nombreuses alternatives thérapeutiques.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée



Catherine DENICOURT  
Pharmacien Responsable